

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30
par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics
Marie Desharnais, cheffe de la division des ressources financières et matérielles

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA21 25 0247

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice 2022.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et portant exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA21 25 0248

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2022.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213945015

CA21 25 0249

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 novembre 2021, et qui a porté exclusivement sur les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice 2022. Il est 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 décembre 2021.
